



13/10/2010

## RÉFORME DES RETRAITES

### POURQUOI LA CFR N'A PAS APPELÉ À MANIFESTER

La CFR est une organisation responsable et ne demande pas l'abandon du projet, mais elle fait connaître sa position au Gouvernement et aux Parlementaires. Nous avons ainsi été « auditionnés » à de nombreuses reprises ces dernières semaines et le 8 septembre encore par le rapporteur de la commission des affaires sociales du Sénat, le Sénateur Dominique Leclerc.

#### La CFR a demandé que le projet soit amendé sur quatre points :

1 / La CFR a des réserves sur le relèvement de la borne supérieure de l'âge de la retraite (de 65 à 67 ans) qui a un impact défavorable sur les personnes ayant eu des carrières dites « hachées » ou interrompues, notamment les mères de familles ayant interrompu leur carrière pour élever des enfants.

2 / La CFR fait observer qu'en l'état actuel du projet, l'équilibre financier est incertain en 2018. Elle considère en outre que pour rassurer les générations qui nous suivent, il serait nécessaire de prendre en compte un horizon plus lointain, 2030 par exemple.

3 / La CFR regrette que le document du gouvernement soit trop timide sur la convergence des régimes. Elle considère que celle-ci est indispensable si l'on veut que la réforme soit acceptée par tous. Elle a conscience qu'une vraie convergence demandera du temps et que le processus devra être progressif. Il est donc nécessaire de l'entamer sans attendre. Les modèles existent, comptes notionnels ou comptes en points. Il ne manque plus que la décision politique pour donner suite aux travaux du Conseil d'Orientation des Retraites sur le sujet.

4 / La CFR demande l'abandon du projet de taxation discriminatoire au détriment de 2 millions de retraités du secteur privé qui reçoivent une retraite d'entreprise à prestations définies analogue aux retraites de la fonction publique. Ils ne sont pas des titulaires de hauts revenus, contrairement à ce qui est indiqué dans le projet du gouvernement.

#### Rappel de nos interventions

En mars 2009, après l'échec patent du rendez-vous 2008 sur les retraites, j'écrivais dans les colonnes du Courrier des Retraités :

*« Il est plus que temps que les retraités se mobilisent, pour exiger de l'État qu'il prenne ses responsabilités, pour rééquilibrer le régime de retraite du secteur privé, pour qu'il oblige les organisations syndicales à faire de même pour les régimes complémentaires et les contraigne à accepter les organisations de défense des retraités pour participer aux négociations. »*

La Confédération Française des Retraités est constituée des 4 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Confédération Nationale des Retraités – Fédération Nationale des Associations de Retraités – Union Française des Retraités



**En juin 2009**, satisfaite de l'annonce par le Président de la République d'un nouveau rendez-vous en 2010, la CFR écrivait au Premier Ministre :

*« Cette annonce répond aux préoccupations exprimées lors des entretiens que nous avons eus avec votre conseiller, Monsieur Pierre Mayeur, relatives à la dégradation rapide de la situation financière des régimes de retraites du secteur privé et sur l'urgence de mesures correctives »*

.....

*« Les mesures nécessaires au rééquilibrage financier devraient être examinées rapidement et, parmi elles, le relèvement de l'âge minimum de départ en retraite en vue d'une mise en œuvre qui devra être de toute manière très progressive. Bien évidemment cette mesure devra être complétée par un accroissement et une diversification des sources de financement et un effort très soutenu en matière d'emploi des seniors.*

*Il conviendrait selon nous, pour préparer les décisions, d'engager une véritable campagne de sensibilisation destinée aux actifs non seulement sur la nécessaire évolution de l'âge de la retraite mais aussi sur les capacités trop souvent dénigrées du système par répartition »*

**Aujourd'hui**, le Gouvernement a proposé une réforme qui n'est certes pas parfaite, mais qui n'est pas à rejeter en bloc comme le réclament les organisations syndicales, malgré les nuances presque imperceptibles de certaines et la proximité de la CGC avec nos propres positions. Madame Karniewicz en effet s'inquiète des risques encourus par les futurs retraités du secteur privé et reconnaît que le relèvement de l'âge minimum de la retraite est nécessaire pour l'équilibre des caisses du privé et éviter la baisse des pensions qui, autrement, serait inévitable. Derrière une unité de façade, les divergences sont donc profondes entre les organisations syndicales et la CFR ne souhaite pas ajouter à la confusion en appelant à manifester.

Pour défendre la retraite de nos enfants, le système doit être réformé sinon nous assisterons à une dégradation inexorable des retraites du secteur privé et le projet actuel n'est qu'une étape. Il devra y en avoir d'autres pour pérenniser ce pilier de notre système de protection sociale.

François Bellanger